

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-8-4-10

Séance du vendredi 29 mai 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL REGIONAL DE L'EMPLOI

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général.

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne pour siéger au sein du Conseil régional de l'Emploi (CRE) pour la région Alsace,

Monsieur Charles BUTTNER, en tant que membre titulaire

et

Monsieur Alphonse HARTMANN en tant que suppléant.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions